

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable : Canal de Nantes à Brest

Titre : Début du service aux écluses et mouillage pour la saison de navigation 2025

Avis n° : 2025 BNB-B 010

du : 31/03/2025

Secteur (bief) : 18 à 111 et 192 à 236

Fait(s) à signaler : Considérant la présence d'atterrissements ponctuels dans le chenal de navigation limitant le mouillage ne permettant pas de garantir les mouillages théoriques;

Considérant l'avis à la batellerie 2025-BNB-B-005 relatif aux horaires d'éclusages de Guily Glas;

Les usagers sont informés que le service aux écluses sera assuré du 4 avril au 26 octobre 2025, sauf restrictions temporaires ultérieures édité par avis à la batellerie. . Les horaires du service sont précisés sur le site internet des Canaux de Bretagne (<https://canaux.bretagne.bzh/navigation/conditions/>)

Les usagers sont également informés que la restriction de mouillage, sur le canal de Nantes à Brest , est de :

- Partie Morbihan, de l'écluse 18 des Bâteliers à l'aval de l'écluse 112 d'Auquinian : 1m
- Partie Finistère, de l'écluse 192 de Goariva à l'écluse 236 de Chateaulin : 1m.

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest



Direction des Canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
canaux.bretagne.bzh/